



ARRETE TEMPORAIRE N° 315

// N° POL. 315 / C.T. / A.T/ 150 / 2024 / 315 //

MISE EN PLACE D'UNE GRUE MOBILE Rue du Vin

Nous, Maire de la Commune de LIMERSHEIM,

- VU** la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;
- VU** le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4 et L 2542-2 ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** la demande de la société SUHNER sise 13C rue de Hipsheim à NORDHOUSE et WM Projets, sise 58 rue Circulaire, à LIMERSHEIM, en charge des travaux pour la construction d'une maison neuve à l'aide d'une grue mobile, rue du Vin ;

CONSIDERANT la nécessité de d'utiliser une grue mobile pour construction d'une maison neuve pour le compte de M. et Mme ANTZ Antoine, sise rue du Vin ;

CONSIDERANT la nécessité d'avertir les usagers de ladite rue du chantier en cours ;

ARRETONS

CHAPITRE I : AUTORISATION

- Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public pour l'exécution des travaux susvisés est consentie à l'entreprise : **SUHNER**
13C rue de Hipsheim
67150 NORDHOUSE
- Et** **WM Projets**
58 rue Circulaire
67150 LIMERSHEIM,
- Pour le compte de : **M. et Mme ANTZ Antoine**
rue du vin
67 150 LIMERSHEIM
Propriétaires

Situation du chantier : **rue du Vin – 67150 LIMERSHEIM,**
pendant la période : **du 2 juillet 2024 au 31 octobre 2024**

Article 2 : Le pétitionnaire sera tenu :

- de délimiter le chantier avec des panneaux réglementaires
- de faire son affaire personnelle des risques issus du chantier, la commune étant dégagée de toute responsabilité liée à l'occupation privative du Domaine Public ;
- de supporter toute dégradation imputable à son fait ;
- d'informer les riverains de l'avancement du chantier et des prescriptions à exécuter ;

CHAPITRE II : CIRCULATION - STATIONNEMENT

Article 1 : La circulation sera rétrécie du **2 juillet 2024 au 31 octobre 2024** sur la rue du Vin.

Article 2 : La signalisation réglementaire selon les prescriptions sera mise en place par la Société SUHNER sise 13C rue de Hipsheim à NORDHOUSE, en charge des travaux.

Article 3 : Le stationnement est interdit bilatéralement sur la rue du Vin pendant toute la durée du chantier

Article 4 : La société SUHNER fera son affaire pour permettre le passage des véhicules de secours et ordures ménagères.

CHAPITRE III : CIRCULATION DES PIETONS

Article 1 : La circulation piétonne est autorisée rue du Vin.

CHAPITRE IV :

Toute inobservation des présentes prescriptions entraînera après mise en demeure par lettre recommandée, le retrait des matériaux litigieux aux frais de l'entrepreneur, sans préjudice de l'application de l'article R 610-5 du Code Pénal.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux de signalisation réglementaires

Article 2 : Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la Loi,

Article 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux informera les riverains de l'avancement du chantier et des prescriptions à exécuter,

Article 4 : Le Maire et les Adjointes ainsi que la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant Commandant la Brigade de Gendarmerie d'Erstein,
- Monsieur le Chef de Corps de la Section de Limersheim ;
- SIS67
- Communauté des Communes du Canton d'Erstein – service des Ordures ménagères
- M. et Mme Antoine ANTZ ;
- Entreprise chargée des travaux ;
- Riverains
- Archives et affichage

Fait à LIMERSHEIM, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,



Stéphane SCHAAL

Superficie de la parcelle 526 m²
Emplacement réservé A6 : 81,30 m²
Emprise au sol total 188,50 m² :
 * maison et garage double : 148 m²
 * terrasse : 40,50 m²
Surface de plancher totale 159 m²
 RDC : 89 m²
 Etage 1 : 70 m²
Espace vert pleine terre 285,50 m²
Stationnements 3 places :
 * double garage 31,20m²
 * 1 stationnement extérieur 12,50 m²

Construction d'une maison neuve
 Rue du Vin - 67150 Limersheim

PCMI 2

Objet :	Construction d'une maison neuve Rue du Vin - 67150 Limersheim	N° de plan :	PC2	Titre :	Plan de masse_2	Architecte :	FX studio Fany Xayachack 324 rue de la poste 67400 Limersheim - Tél:03 70 59 18 45
Date :	21/01/2024	Format :	A3	Echelle :	1:250	Indice :	
Maître d'ouvrage :	Mme TCHAGASPANIAN et M. ANTZ	Maître d'œuvre :	WM projets - Michael WENDLING 58 rue circulaire 67150 LIMERSHEIM Tel 06 22 02 10 20				